

✠ Acte de consécration de la Corse à la Vierge Marie ✠

[À la demande de l'évêque d'Ajaccio, renouvellement en ce 8 décembre dans tout le Diocèse, de la Consécration qu'il a faite le 8 septembre 2014]

« Vierge Marie, Immaculée Conception, Reine de la Corse choisie par nos aïeux en 1735, par toi nous rendons grâces à Dieu pour l'Évangile qui a été annoncé, transmis et vécu depuis si longtemps sur cette île. En cette fête de ton Immaculée Conception, en communion avec le pape qui t'a consacré le monde, nous renouvelons la consécration de la Corse à ton Cœur immaculé. C'est par Toi que le Christ est venu il y a 2000 ans, c'est par toi qu'Il vient aujourd'hui pour nous sauver, et c'est par toi qu'Il reviendra pour régner. C'est pourquoi nous confions la Corse à ta puissante intercession. Nous te confions tous l'Eau et de l'Esprit par le tous ceux qui sont confiés à charité par la Providence. Vierge Marie, à nous laisser sus. Donne-nous la grâce de jour consacré à Dieu, gardons que Dieu nous fait dans sa Parole. Aide-nous à ment les uns les autres, en nos familles et de nos communautés paroissiales, et à prendre soin de tous ceux qui sont dans le besoin. Fais de nous de vrais témoins de l'Évangile pour que la foi se transmette aux jeunes générations. Obtiens-nous les vocations dont nous avons besoin. Vierge Marie, libère la Corse de la violence, de la corruption et de tout mal. Soutiens les familles et donne aux époux la grâce de la fidélité ; apprends-nous à reconnaître la dignité et le caractère sacré de toute vie humaine. Ô Mère, dont le cœur immaculé est uni à celui de ton divin Fils, nous voulons comme toi répondre à l'appel de son Esprit-Saint et chanter avec toi les merveilles que Dieu fait pour les humbles et les pauvres de cœur. Unis à toi, nous voulons dire au Père : 'Que tout se passe pour moi selon ta Parole !' Amen »



Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous !

Ô Marie conçue sans péché, priez pour la Corse qui a recours à vous !

Ô Marie conçue sans péché, priez pour ceux qui n'ont pas recours à vous !



« Au nom de la Très Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, sous la protection de la Sainte Mère Avocate, nous éliions, pour la protection de notre patrie et de tout le royaume l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, et de plus nous décidons que tous les armes et les drapeaux dans notre dit royaume, soient empreints de l'image de l'Immaculée Conception, que la veille et le jour de sa fête soient célébrés dans tout le royaume avec la plus parfaite dévotion et les démonstrations les plus grandes, les salves de mousquetaires et canons, qui seront ordonnées par le Conseil suprême du royaume. » (Extrait de la Constitution corse de 1735)